



Règlement du Tournoi BRETIBAD 2016



- Art. 01** Le tournoi BRETIBAD 2016 est autorisé sous le numéro 15.LIFB.91/TI.F./001. Il se déroulera les 6 et 7 février 2016 au Gymnase Camille Hebert de Brétigny sur Orge, sur 5 terrains. Le juge arbitre de la compétition est Monsieur Frédéric EMERY.
- Art. 02** Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
- Art. 03** Le comité d'organisation se réserve le droit de scinder, regrouper, limiter ou supprimer des tableaux et d'autoriser, uniquement en cas de remplacement, une participation à trois tableaux.
- Art. 04** Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés seniors (à partir de la catégorie Minimés) "compétition" de la FFBAD.
- Art. 05** Le tournoi BRETIBAD est une compétition standard. **Toutes les disciplines proposées se joueront avec une phase initiale en poules, suivie d'un tableau à élimination directe. Seront disputées les disciplines** Simple Homme, Simple Dame, Double Homme, Double Dame et Double Mixte, toutes dans 4 séries distinctes : R6, D7, D8, D9/P1/P2/P3. En fonction du nombre d'inscrits, les organisateurs se réservent le droit de regrouper les joueurs d'une même série.
- Art. 06** Les joueurs classés dans diverses séries joueront obligatoirement dans les tableaux correspondants à leur classement à leur inscription à la compétition. Les joueurs restant prioritaires sur la série correspondant à leur classement, les demandes de sur-classement ne pourront être accordés que dans cette limite ou en cas de modification de leur classement pendant la période d'inscription (cf article 7).
- Art. 07** La date limite d'inscription est le **7 janvier 2016, le tirage au sort étant réalisé le 22 janvier 2016**. Le nombre d'inscriptions étant limité à environ 175 compétiteurs, celles-ci seront prises en compte par ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi). Une fois le nombre d'inscrits au tournoi atteint, la liste d'attente et/ou refus seront publiés sur le site bretibad.net, afin que chaque joueur puisse en avoir connaissance et éventuellement s'inscrire sur un autre tournoi s'il n'était pas directement retenu. Ces listes seront actualisées régulièrement au fur à mesure de la réception des demandes d'inscription.
- Les classements retenus pour les joueurs inscrits jusqu'au 7 janvier, seront ceux du 7 janvier 2016.** Si le classement d'un joueur était supérieur entre l'envoi de son inscription et le 7 janvier (ex : joueur D7 en simple, qui devient R6 entre temps), il n'est plus éligible dans la série concernée et en sera informé directement. Si le classement était inférieur (ex : joueur D7 en simple, qui devient D8 entre temps), il sera maintenu dans la série, en sur-classement, et en sera informé.
- Le comité d'organisation ajustera la liste des participants entre le 7 janvier et le 19 janvier**, en fonction de ces modifications de classement. Le classement de référence pour les joueurs rappelés dans ce cadre, de la liste d'attente ou nouvelle demande d'inscription, sera celui à la date où ils en seront retenus. Ceci sera également le cas pour les remplacements de dernière minute, validés par le juge arbitre.
- Art. 08** Le montant des droits d'engagement est de **11€ pour un tableau** et de **17€ pour deux tableaux**. En cas de forfait, après la date du tirage au sort, ces droits ne seront remboursés que sur présentation d'un justificatif officiel (certificat médical ou attestation employeur).
- Art. 09** Les inscriptions seront envoyées par courrier (accompagnées du règlement à l'ordre de l'**ALEPB**). Possibilité d'inscription par mail (bretibad@gmail.com) **si le règlement arrive dans les 3 jours**. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.
- Art. 10** Le volant officiel de la compétition est le **BABOLAT 4**. Il sera en vente sur le lieu de la compétition. Il doit être utilisé par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Les volants



Règlement du Tournoi BRETIBAD 2016



sont à la charge des joueurs à partage égal à l'exception des finales où le club organisateur fournira les volants.

- Art. 11** Les matches seront auto arbitrés. Cependant, le juge arbitre pourra désigner un arbitre (ou faisant office) sur demande ou non d'un joueur/d'une paire.
- Art. 12** Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain, autre que l'infrastructure, sera compté une fois au service et faute en jeu.
- Art. 13** Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes
- Art. 14** Les joueurs disposent de **cinq minutes entre l'appel et le début de leur match** (test des volants compris).
- Art. 15** Les matches **peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu** (cf. Règlement Général des Compétitions).
- Art. 16** Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
- Art. 17** Après le pointage les compétiteurs sont considérés comme présents : **toute sortie du gymnase est de la responsabilité du compétiteur**. S'il est encore en lice, un joueur ne pourra quitter le gymnase qu'avec l'accord du juge arbitre. Il devra être présent dans la salle **1 heure avant l'heure prévue de son match**.
- Art. 18** Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation dans le délai imparti par le juge arbitre.
- Art. 19** Seuls auront accès au plateau de jeu : les joueurs devant disputer leur match, leurs conseillers d'équipe (2 par équipes), les membres du comité d'organisation, le(s) juge(s)-arbitre(s), les arbitres (ou faisant fonction) et le personnel médical autorisé par le juge-arbitre.
- Art. 20** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
- Art. 21** Dans le strict cadre de la promotion du Badminton et de l'instance organisatrice, l'ALEPB Badminton, des médias vidéo et photographique des personnes présentes sur le lieu public de la compétition seront capturés, avec l'accord tacite de ceux-ci, y compris quand à leur diffusion dans le cadre ci précisé. Toute opposition à la capture et à la diffusion de ces médias devra être signalée à l'organisation du tournoi. Ce droit d'opposition sera rappelé par affichage sur le lieu de la compétition, pour toutes les personnes présentes.
- Art. 22** Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.